

APPEL À PROJET ARTISTIQUE

“Vitrine causante”

Candidature jusqu'au 28 juin 2026



VILLE
DE QUIMPER

Contexte et objet de l'appel à projet :

Quimper

La Ville de Quimper, chef-lieu du Finistère et capitale de la Cornouaille, se situe au sud du département à environ 15 km de la mer, sur l'estuaire de l'Odet.

Le rayonnement de Quimper va bien au-delà de son statut de ville moyenne (64 385 habitants - 2023). De la Cornouaille historique à la Cornouaille économique, ce vaste territoire situé au sud du Finistère se distingue par son dynamisme et son esprit d'initiative. Culture, vie associative, loisirs, environnement, économie... l'agglomération quimpéroise est un pôle d'activités attractif.

A 15 km des côtes atlantiques, Quimper est une ville résolument ouverte sur le monde et l'Europe, mariant harmonieusement tradition et modernité.

Conseils de quartier

Depuis 2009, la Ville de Quimper a mis en place des instances de participation citoyenne, à l'échelle des quartiers, permettant aux habitant.e.s d'agir collectivement et améliorer leurs lieux de vie.

Les objectifs des Conseils de quartier sont les suivants :

- Porter l'intérêt commun ;
- Développer le pouvoir d'agir des habitants à travers le développement de projets propres aux quartiers

Pour cela, une enveloppe budgétaire est attribuée à l'instance, permettant de développer collectivement des projets.

→ Pour plus d'information sur le fonctionnement des conseils de quartier, cliquez sur le lien ci-joint : [Charte de fonctionnement des conseils de quartier de la Ville de Quimper](#)

C'est dans ce cadre que l'appel à candidature pour le projet artistique « vitrines causantes » est proposé.

Projet « vitrines causantes »

Le projet « *vitrines causantes* », développé dans le cadre du conseil de quartier centre-ville, par plusieurs membres, est issu d'une réflexion et d'un souhait collectif de développer un projet artistique accessible à toutes et tous, dans l'espace public.

Après plusieurs pistes explorées, le collectif d'habitant.e.s s'est inspiré de dispositifs existants à Liège en Belgique (« Art au centre ») et à Brest (association Bassin Caresse), dans l'idée de le reproduire sur le territoire quimpérois. Ces initiatives visent à utiliser des locaux commerciaux vides pour exposer des œuvres durant un temps donné.

Dans le cadre de ce projet, le conseil de quartier centre-ville lance un appel à candidatures auprès d'artistes locaux (région Bretagne). La consultation a pour objectif la sélection d'un.e artiste ou d'un collectif d'artistes, pour la réalisation d'une œuvre qui sera exposée dans une vitrine de Quimper, durant la programmation "Passeurs de lumières" (événement festif et culturel durant la période de Noël).

Cette œuvre rentrera dans le patrimoine de la Ville de Quimper et continuera à être exposé sur le territoire via l'association [Artothèque](#) (centre de ressources artistiques à destination du public jeunesse en Finistère Sud).

Objectif du projet « vitrines causantes » :

Le projet « vitrines causantes » vise à :

- Valoriser des artistes locaux, professionnels ou amateurs, résidant en Bretagne
- Développer un projet artistique accessible à toutes et tous
- Interpeler les passant.es durant le temps de l'exposition éphémère
- Créer une interaction entre l'œuvre et le public
- Contribuer à l'animation et la dynamisation du centre-ville
- Acquérir une œuvre dont l'exploitation sur du long terme sera pédagogique

Thème :

Le thème est ouvert et reste à l'appréciation du jury de sélection.

Format attendu et inspirations :

Le format de l'œuvre se veut transportable facilement et modulable.

Il sera évolutif durant le temps de l'exposition, éveillant la curiosité des passant.es, avec la possibilité de créer un lien interactif avec le public (Référence : « Où est Charlie ? », résolution d'une énigme, « space invaders »).

L'œuvre sera activable et s'inspirera largement des formats de livres pop-up (Références : James Gulliver Hancock ; Camille Nicolle).

Les dimensions de l'œuvre final ne peuvent excéder 1m x1m.

Une boîte de rangement et de transport doit être livrée avec l'œuvre afin de préserver et prêter l'œuvre, via l'association Artothèque, par la suite.

Périmètre de l'appel à projet :

L'appel à projet a pour objet la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre artistique dans un ancien local commercial, situé au 7 rue Elie Fréron, à Quimper.



Mesures de la vitrine et du local :

Plans et mesures du local en annexe

- Vitrine extérieure : 308 cm
- Local intérieur : 415 cm x 333 cm
- Hauteur du local intérieur : 255 cm

- Hauteur local – partie vitrine : 210 cm

Le dispositif sera visible du public sur la période allant de début décembre 2026 à fin janvier 2027, s'inscrivant ainsi dans la programmation de « Passeurs de Lumières », événement annuel ayant lieu durant les festivités de fin d'année et organisé par la Ville de Quimper (direction de la Culture).

L'œuvre artistique créée dans le cadre de ce projet rentrera dans le patrimoine de la Ville de Quimper, à l'issue de son exposition dans ces locaux.

Elle continuera à être diffusée via l'association l'Artothèque, centre de ressources pédagogiques basée à Quimper et à destination des publics jeunesse (écoles, service pédiatrie etc.)

Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures peut s'effectuer :

- Par mail à l'adresse suivante : conseils.quartier@quimper.bzh ;
- Par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper - Service démocratie de proximité

44 place Saint Corentin

29 000 QUIMPER

Dépôt des candidatures **jusqu'au 28 juin 2026, 23h59.**

Possibilité de réaliser **une visite du local du 1^{er} au 5 juin ainsi que du 24 au 26 juin 2026.**

➔ *Se rapprocher du Service Démocratie de Proximité - conseils.quartier@quimper.bzh ou au 02 98 98 88 71.*

Dossier de candidature

Les candidats devront remettre un dossier de candidature complet en un unique exemplaire comprenant :

- **Un Curriculum Vitae** présentant le parcours et les expériences dans le domaine artistique concerné (diplômes, cursus, expositions, résidences, publications, bourses, prix reçus, etc.) - 2 pages maximum.
- **Un dossier artistique sous forme de portfolio** composé d'images de référence, faisant sens au regard de l'objet de la présente consultation, accompagné d'une courte description des images présentées. Pour les documents multimédias, faire figurer les liens de téléchargement dans ce dossier artistique.

Afin de limiter le poids du dossier, merci de transmettre votre portfolio sous forme de lien de partage ([FileVert](#)).

- **Une note d'intention** d'une page maximum explicitant :
 - ✓ La compréhension du candidat des enjeux de la commande
 - ✓ Ses motivations à participer au projet proposé
 - ✓ La capacité du candidat à intégrer une dimension narrative, pédagogique et poétique dans son travail

Phases de l'appel à projet :

Phase 1 – Dépôt du dossier de candidature

Les candidats déposent leur dossier de candidature par mail à l'adresse suivante : conseils.quartier@quimper.bzh ou par voie postale à l'adresse citée ci-dessus, jusqu'au **28 juin 2026, à 23h59.**

Pendant cette phase, une visite des locaux est possible du 1^{er} au 5 juin ainsi que du 24 au 26 juin 2026.

Phase 2 - Sélection

Le jury de sélection se réunit et sélectionne 3 artistes maximum et leur passe commande pour la réalisation d'esquisses du projet.

Phase 3 – Réalisation d'esquisses

Les candidats retenus réalisent 2 esquisses maximum qui reflèteront le projet final à soumettre au jury de sélection.

Phase – Choix du jury de sélection

Le jury de sélection se réunit pour choisir l'artiste.

Phase 4 - Développement

Après validation de l'esquisse (des ajustements pourront être demandés, jusqu'à 2 allers-retours maximum – travaillés avec le collectif du projet). Par la suite, l'artiste poursuit le développement de son œuvre jusqu'à sa livraison.

Planning envisagé :

- Dépôt des candidatures : du 1^{er} au 28 juin 2026
- Vérification des pièces et envoi des candidatures aux membres du jury de sélection : 29 juin 2026
- Jury de sélection : 3 juillet 2026
- Réalisation des esquisses : entre le 4 et le 19 juillet 2026
- Sélection de l'esquisse par le collectif : 20 juillet 2026
- Rencontre entre le collectif d'habitant.es et l'artiste : 21 ou 22 juillet 2026
- 2 allers-retours possibles : du 24 août au 13 septembre 2026
- Réalisation de l'œuvre : entre mi-septembre et début novembre
- Travaux dans le local (si besoin) : octobre 2026
- Mise en place de l'œuvre : première quinzaine de novembre
- Inauguration projet « Vitrines causantes » : début décembre - en fonction de la programmation « Passeurs de lumières »
- Exposition : de décembre 2026 à fin janvier 2027

Enveloppe financière :

Le budget total alloué à cet appel à projet s'élève à 12 500 € TTC maximum.

Le prix est ferme et définitif.

Le montant total TTC comprend :

- L'indemnisation des artistes présélectionnés et non retenus
- La conception, la fabrication et la réalisation de l'œuvre artistique,
- La livraison et la mise en place sur site,

- L'achat ou la location du matériel pour la mise en valeur de l'œuvre (lumières ou autres éléments)
- L'accompagnement d'un régisseur d'exposition ou tout autre besoin concernant l'exposition de l'œuvre
- Les travaux du local (si besoin)
- La cession de l'œuvre artistique à la Ville de Quimper, à l'issue du dispositif « vitrines causantes »

Sélection de plusieurs candidats :

Les candidatures présélectionnées mais non retenues seront indemnisées de 850 € TTC chacun.

Jury de sélection :

Pour assurer cette sélection, une commission multipartite a été sélectionnée et est composée de :

- Membres du conseil de quartier centre-ville (collectif d'habitant.es ayant œuvré pour le projet)
- Valérie Huet Morinière, élue adjointe au quartier centre-ville
- Noémie Puillandre Collard, élue adjointe aux instances démocratiques et à la participation citoyenne
- Gaëtane Montoya, agente du Service démocratie de proximité
- Marie-Hélène Maguet et Christine Evanno, présidente et trésorière de l'association Artothèque de Quimper « à l'école du regard »
- Direction de la Culture de la Ville de Quimper

Analyse et critères de sélection :

Critères d'appréciation

Ces caractéristiques ne constituent pas des prérequis obligatoires pour les œuvres proposées mais peuvent entrer en considération dans les arbitrages finaux.

- Critère narratif : le projet artistique présenté aura un caractère narratif au fur et à mesure de l'exposition éphémère

- Critère évolutif : le projet artistique évoluera semaine après semaine, pendant l'exposition éphémère
- Critère lien avec le public : le projet artistique permettra au public de participer à celui-ci, tout au long de l'exposition
- Critère social et environnemental : le jury de sélection sera attentif aux projets intégrant des pratiques éco-responsables, favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

- Mesures de la partie du local mise à disposition pour l'exposition de l'œuvre :

